

PRÉFET DU GARD

## AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES: PREALABLE A L'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

**COMMUNE:** MONTFRIN

**PROJET:** Aménagement du Gardon dans la traversée de Montfrin

Par arrêté n° **30-2015-11-05-002** en date du 05 novembre 2015, les enquêtes publiques conjointes, d'utilité publique et parcellaire, sur le **projet d'aménagement du Gardon dans la traversée de Montfrin** seront ouvertes à la Mairie de Montfrin, pendant **19 jours consécutifs, du lundi 30 novembre 2015 au vendredi 18 décembre 2015 inclus**.

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période à la Mairie de Montfrin - 23 rue Pierre-Mendès-France, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique sur sa demande et à ses frais en s'adressant à Monsieur le Président du SMAGE des Gardons, 6 avenue Général LECLERC 30000 Nîmes – Tél : 04 66 21 73 77.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Montfrin, siège de l'enquête (Mairie de Montfrin à l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Marc BONATO, Mairie de Montfrin 23 Avenue Pierre-Mendès-France 30490 MONTFRIN). Celles-ci seront annexées au registre d'enquête.

**Monsieur Marc BONATO** : Ingénieur en chimie industrielle, en retraite est désigné **commissaire enquêteur titulaire**. Monsieur Daniel DUJARDIN, officier de la Marine nationale, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Montfrin 23 Avenue Pierre-Mendès-Franc, et y recevra personnellement les personnes intéressées :

- **le lundi 30 novembre 2015 de 9H00 à 12H00 (jour d'ouverture de l'enquête)**
- **le mercredi 9 décembre 2015 de 9H00 à 12H00**
- **le vendredi 18 décembre 2015 de 14H00 à 17H00 (jour de clôture de l'enquête)**

Le Commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au Préfet du Gard dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Montfrin et en Préfecture du Gard (direction des collectivités et du développement local / bureau de l'urbanisme et des affaires foncières).

Sous réserve des résultats de l'enquête, la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains concernés seront prononcés par arrêté préfectoral.

Le Préfet, par délégation,  
Le Directeur des Collectivités  
et du Développement Local



Gilles GUILLAUD

